Image not found or type unknown

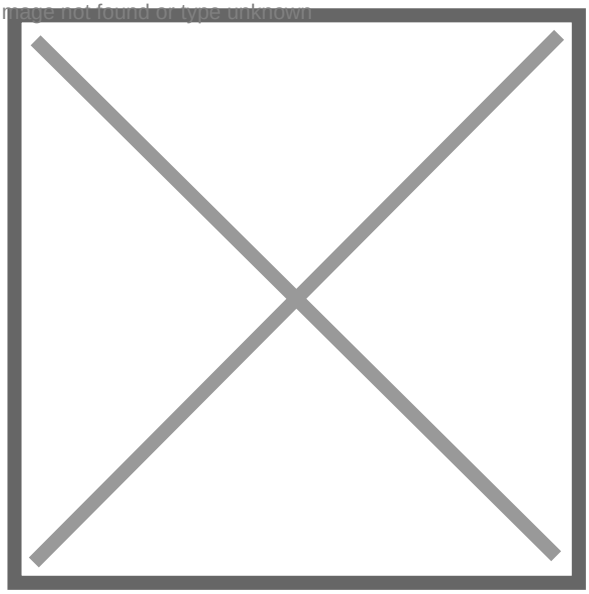

Delai préavis d'un portage salarial

Par **joe2016**, le **23/09/2016** à **10:39**

Bonjour,

Est ce que je suis tenu de respecter le delais de préavis de 1 mois que m'impose mon contrat de portage salarial alors que j'ai eu un CDI avec un autre employeur?
Je rappelle que nous avons signé un contrat de trois mois et que je suis à la fin de mon premier mois.
Je leur ai informé de mon intention de rompre mon contrat car j'ai eu un CDI ailleurs. ce contrat de portage etant eassimillé à un CDD est ce que le CDI peut consituer un motif de rupture?

Merci de vos réponse,

Bien cdt,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés